

17th Feby.

Thursday 15th December, 1831.

Jeudi, 15 Décembre 1831. 17 Févr.

Dr. William Lyons, called in; and being interrogated, answered:—I consider that the neighbourhood of the Hospital is more liable to contagion than places at a distance, in consequence of the conveyance of the sick to and from the Establishment. I do not think that contagion of Typhus Fever can be communicated to a distance of ten yards. In a proper ventilated Hospital, experience has proved that there is no danger of contagion, even in a Fever Ward, at a distance of eight feet from the Patients. I consider that wearing apparel and bed clothes of Typhus Fever Patients frequently communicate contagion, and I would suggest that the Linen clothes should immediately on being changed, be immersed in water, and chloride of lime thrown in, and the Woollen clothes freely ventilated, and stove heated if necessary. It has been considered by men of experience that the evacuations of Patients, if not immediately removed, may communicate contagion. I am of opinion that the Necessaries of an Hospital ought to be well drained, and currents of water carried through. I consider that temporary Necessaries framed of Puncheons above ground, and carried through the streets, during the heat or the Summer, are dangerous, and apt to originate Fevers, and that in the event of things becoming necessary, chloride of lime should be freely used before removal, as the only means of affording security. I consider that all examination of bodies ought to be made in a large room with plenty of water, chloride of lime, and a quantity of proper furniture; and that the examination should be made under the direction of a responsible and skilful Physician or Surgeon, as well for the benefit of Students as for the advantage of the public, and not left as hitherto to the direction of Students. I consider that the examination should be conducted in such a manner as not to outrage the feelings of individuals, and the body ought to be subsequently interred. I am acquainted with the Sheds that have been erected in the yard of the Emigrant Hospital last Summer. I consider that these Sheds have proved highly disadvantageous to the sick by allowing them to be exposed in the latter stages of disease, particularly Fever, to alteration of temperature, causing subcutaneous inflammation of important organs. I was one of the Medical Attendants in the Montreal General Hospital in 1823, my services were given *gratis*. I approve very much of the general regulations under which that Establishment is governed.

Are you of opinion that out of the number of Medical Practitioners in Quebec, none can be found to attend the Hospital without remuneration?—No; I offered to attend the Emigrant Hospital, but my services were declined.

Please to state to the Committee your opinion of the best mode of superintending the Public Hospitals of Quebec?—In replying to the foregoing query, I feel that I am relieved from entering upon any details relating to the former or present administration of the Hospital Establishments of Quebec, unless where I may find myself compelled to shew the glaring defects. Hitherto it does not appear that an efficient power of supervision has been confided to the Commissioners of Hospitals, in as far as the supervision of such Establishments should be vested in persons distinct from and unconnected with the persons entrusted with the medical charge of such Establishments. In the case of the Emigrant Hospital, the Commissioners are called the Three Commissioners for managing and superintending the application and expenditure of monies appropriated by Law, and they are authorized also to call

Dr. William Lyons a été appelé; et étant interrogé, a répondu:—Je considère que le voisinage de l'Hôpital est plus exposé à la contagion, que les endroits qui en sont plus éloignés, à cause du transport des Malades dans un tel Etablissement. Je ne crois pas que la contagion de la Fièvre Typhoïde se puisse communiquer à une distance de plus de dix verges. Dans un Hôpital bien aéré, l'expérience a démontré qu'il n'y a aucun danger d'attraper la contagion, dans un appartement où il y a des malades, à huit pieds de distance d'un malade.—Je pense que les habillemens, ainsi que les couvertures de lit des personnes attaquées de la Fièvre Typhoïde communiquent fréquemment la contagion; et je recommanderais, en changeant les lits des malades, de baigner leurs linges et vêtemens de toile dans de l'eau chlorurée, et d'exposer les lainages à l'air, pour les purifier, et de chauffer le Poêle, s'il est nécessaire. Des personnes d'expérience ont pensé que les évacuations des malades pouvaient communiquer la contagion, si elles n'étaient pas enlevées. Je considère que les maisons d'aisance dans un Hôpital doivent être bien égoutées et lavées par des cours d'eaux. Je pense que les aisances temporaires formées par les tonneaux sur la terre, et transportées par les Rues, dans la chaleur de l'Été, sont dangereuses et propres à engendrer des Fièvres; et que dans le cas où la chose deviendrait nécessaire, on devrait avant de les transporter, se servir librement de chlorure de chaux, comme étant le seul moyen de préserver la santé publique. Je pense que l'ouverture des corps devrait se faire dans un grand appartement, avec beaucoup d'eau et de chlorure de chaux, et avec les apprêts convenables; et que l'examen devrait se faire sous la surveillance d'un Médecin, ou d'un Chirurgien habile et responsable, tant pour l'utilité des Etudiens, que pour celle du public; et qu'on ne devrait pas laisser cette opération aux Etudiens, ainsi qu'on la fait jusqu'à ce jour. Je considère aussi, que l'examen devrait se faire de manière à ne pas outrager les préjugés et les sentimens individuels, et que le corps devrait être ensuite enterré. Je connais les apprentis que l'on a bâtis dans la cour de l'Hôpital des Emigrés l'Été dernier, et je crois qu'ils ont été extrêmement préjudiciables aux Malades, en les exposant dans le dernier étage de la Maladie, et surtout dans les cas de Fièvre, à un changement de température, ce qui produisait l'inflammation des organes essentiels. Je suis l'un des Médecins qui ont pris le soin de l'Hôpital général de Montréal en 1823, et j'ai donné mes services *gratis*. J'approuve beaucoup les réglemens généraux d'après lesquels cet Hôpital est régi.

Pensez-vous, qu'entre tous les Médecins qui pratiquent à Québec, il ne soit pas possible d'en trouver quelques-uns qui prennent le soin de l'Hôpital sans rémunération?—Non; J'ai offert de me charger du soin de l'Hôpital, mais on a refusé mes services.

Veuillez-dire au Comité le meilleur mode à adopter, selon vous, pour la régie des Hôpitaux publics de Québec?—En répondant à cette question, je sens que je ne suis pas obligé d'entrer dans des détails, relativement à la régie, soit présente ou passée, des Hôpitaux de Québec, à moins que je ne me trouve forcé d'en faire ressortir les vices les plus saillans. Il ne paraît pas qu'on ait donné jusqu'à ce jour une surveillance assez efficace aux Commissaires des Hôpitaux; surveillance que l'on doit donner, dans de tels établissemens, aux personnes qui n'ont rien à faire avec le Département Médical des Hôpitaux. A l'égard de l'Hôpital des Emigrés, les Commissaires sont nommés les trois Commissaires pour veiller à l'emploi des deniers accordés par la Loi, et ils sont autorisés à appeler quatre des plus anciens Médecins ou Chirurgiens qui pratiquent à Québec, pour donner leur services *gratis*. Là finit leur pouvoir: ont